

VILLE DE CARCASSONNE

N° 25048

DECISION DU MAIRE

En application de la délibération du Conseil Municipal du 21 Decembre 2023
et de l'article L.2122.22 du Code Général des Collectivités Territoriales

**EXPOSITION DU LUNDI 5 MAI 2025 AU MARDI 10 JUIN 2025
ASSOCIATION FACE À LA MER
MADAME MINA MOSTEFA**

chapelle des dominicaines

La Ville de Carcassonne a affecté un lieu dédié aux expositions d'artistes à la Chapelle des Dominicaines sis 17 rue de Verdun à Carcassonne.

Vu la demande de Madame Mina MOSTEFA, d'organiser une exposition.

Compte tenu de l'intérêt de la demande dans le cadre des activités culturelles initiées par la Ville, je décide de sa mise à disposition de manière temporaire du lundi 5 mai 2025 au mardi 10 juin 2025.

La commune prend en charge les fluides (eau, gaz, électricité).

Le preneur s'engage à prendre les assurances nécessaires (responsabilité civile, incendie, vol).

La présente convention a pour but de fixer les modalités de cette mise à disposition.

Il convient de signer et exécuter tout acte ou document lié à intervenir.

Carcassonne, le 25 mars 2025

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
011-211100698-20250325-23908-AU

Le Maire,
Gérard LARRAT

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 02/04/2025
Publication : 02/04/2025